16 septembre 2011

DDCS
DDPP
DDT / DDTM
DDCSPP

Groupes de travail des DDI des 12 et 13 septembre 2011 : Rencontres décevantes !

Créés à la demande des organisations syndicales lors du CTP du 1er septembre dernier, quatre groupes de travail se sont réunis sous la présidence d'Olivier MARY, représentant du Secrétaire Général du Gouvernement (SGG). Les travaux de ces groupes de travail ont été consacrés à l'adéquation missions-moyens des fonctions support en DDI et à l'adéquation missions-moyens en DDT(M), DDPP et DDCS.
La délégation de l'UNSA était composée de Philippe COSTA et Daniel PUIGMAL (titulaires) et de Franck BAUDE (suppléant) et Romain GUILLONNET (expert).

LES CONCLUSIONS DE CES GROUPES DE TRAVAIL

Après avoir entendu les représentants des organisations syndicales siégeant au CTP Central DDI (UNSA-CGT-FO-CFDT), Olivier MARY a tiré les conclusions suivantes, qui seront restituées devant Serge LASVIGNES, SGG.

Mode d'emploi pour une meilleure gouvernance :

- Mise en place d'une commission de suivi sur les mutualisations à laquelle participeront les organisations syndicales ;
- Rappel aux Préfets de saisir obligatoirement les CTP locaux des DDI avant la transmission à l'instance interministérielle de suivi des projets de mutualisation ;
- Positionnement sur le niveau de dialogue social dans les départements.

Des objectifs à atteindre :

- Stabiliser les missions,
- Suivre l'évolution des effectifs pour une répartition équitable entre les niveaux régional et départemental ;
- Mettre en place certaines synergies inter-Administrations, en particulier l'articulation des missions, relevant de la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère chargé de l'Agriculture et de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes ;
- Affirmer un besoin de clarification de la gouvernance entre les niveaux central, régional et départemental ;
- Rationaliser les priorités et les ordres donnés aux DDI.

INTERVENTION DE L'UNSA AU COURS DE CES QUATRE GROUPES DE TRAVAIL

Outre la question de la réduction des effectifs, qui reste entièrement posée et à laquelle sont confrontées les DDI, nous avons abordé les points de vigilance suivants :

Les SIDSIC

Alors que les gestionnaires nous ont fait savoir leur mécontentement et leur crainte, principalement sur le caractère très aléatoire de leur situation administrative de mise à disposition dans le cadre de la création des SIDSIC, il nous semble indispensable, dans l'intérêt des agents, que cette structure soit plus souple.
La création d'un nouveau service n'oblige pas forcément les agents à intégration par le biais de mise à disposition. Cela existe déjà dans les différents services des DDT où des agents de plusieurs Ministères travaillent ensemble dans le même service.
Le regroupement sur le même site n'est pas non plus judicieux, sachant qu'il contribuera à l'affaiblissement de la qualité du service rendu en termes de rapidité et de disponibilité.
Pour l'UNSA, nous ne pouvons prendre dans l'urgence des décisions sur un dossier aussi complexe, qui impacte missions et moyens, dans un avenir incertain et avec une Administration qui avance « à tatons »!

ADÉQUATION MISSIONS-MOYENS EN DDT(M), DDPP ET DDCS

Les DDT

S'agissant des services de l'économie agricole, les gestionnaires de la PAC ne savent plus sur quel pied danser, au regard de la multiplicité des intervenants (ASP-France Agrimer-Conseils Régionaux). Les procédures sont de plus en plus complexes et l'interprétation des circulaires suscite souvent des tensions entre l'ASP et la DGPAAT.

S'agissant des relations entre les DREAL et les DDT(M), nous constatons qu'il existe, à certains endroits, une confusion entre le niveau régional et le niveau départemental, du fait de la double casquette du Préfet de Région et de Département, qui a des conséquences sur les DDI. En effet, souvent le Préfet, recevant des commandes du ou des Ministères, a tendance à les transférer au niveau régional (ex : le DREAL) qui, de ce fait, effectue des tâches du ressort des DDI qui ont pourtant la connaissance territoriale. Des directions régionales ont donc tendance à "spolier" des missions de la DDT chef-lieu de Région, voire d'autres DDI, alors que les directions régionales sont censées avoir exclusivement des missions d'animation et de transmission de doctrine.

Les DDPP

Comment nos deux Administrations (DGAL et DGCCRF) comptent-elles régler un certain nombre de dysfonctionnements dans la chaîne de commandement ?
Un cloisonnement insupportable entre les différentes équipes au sein des DDCSPP et/ou DDPP ;
Absence de coordination entre la DGAL et la DGCCRF ;
Absence de clarification des missions et de définition du champ d'activités en fonction des assermentations du code rural et du code de la consommation ;
Manque de personnels pour faire face à certaines inspections et contrôles de la chaîne alimentaire ;
Commandes "intempestives" des Préfets pour effectuer certains contrôles, obligeant les services à se détourner de leurs objectifs fixés par le plan national d'inspection, décliné aux niveaux régional et départemental.

Les DDCS

Dysfonctionnements liés à l'hétérogénéité des objectifs ministériels (8 ministères ou assimilés concernés) ainsi qu'à la difficulté de synergie entre les niveaux régional et départemental ;
Baisse des effectifs qui tend à assimiler objectifs prioritaire à objectifs exclusifs et à exclure, bien souvent, la partie accompagnement du versant sportif, et la cohésion sociale ;
Fragilité des structures DDCS au vu des prochaines vagues de non remplacement et de l'effectif déjà faible des services ;
Risque de perte de compétences pointues du fait de l'éviction progressive de certaines missions qui risque, à terme, de bloquer les agents dans leur volonté d'évolution au sein de leur ministère et de réduire, de fait, la capacité de l'Etat à agir sur le territoire (ex : le face à face pédagogique de la partie accompagnement des techniciens du sport).
PS : nous avons eu confirmation de la non obligation, pour les personnels de l'éducation nationale, d'opter pour une intégration au sein d'un autre ministère, ce qui bloquerait leur capacité de mobilité géographique de manière catastrophique pour eux.

Commentaire de l'UNSA

Sans pour autant être naïfs, nous attendions de ces groupes de travail plus de contenu et des propositions plus pertinentes pouvant répondre aux nombreuses interrogations des personnels. Il n'en a rien été.

Pour l'UNSA, cet exercice a ses limites.

Comment débattre de missions, de mutualisations, de travail en commun, alors que chaque Ministère mène la réflexion de son côté et prend des décisions qui influeront automatiquement sur le fonctionnement des DDI et le travail fait au sein des différents groupes de travail auprès du SGG ?

Pour exemple, la réforme de l'urbanisme à venir qui conduira à des suppressions de poste et réduira forcément la qualité du Service Public à l'Usager.

Si, pour l'UNSA, nous défendons "bec et ongles" l'identité des différents Ministères impactés par les DDI, une clarification s'impose sur le fonctionnement, la gestion et le devenir des DDI.

Cette question a été posée par l'UNSA au représentant du SGG.

Pour l'UNSA, les DDI sont bien sous la responsabilité du 1er Ministre, qui doit très rapidement clarifier la situation.

Débattre, dans ces groupes de travail, des mêmes sujets déjà examinés à de nombreuses reprises au sein des CTPM des différents Ministères, relève quasiment de la schizophrénie. C'est une perte de temps !!

En définitive, nous avons le sentiment qu'aucun responsable, au plus haut niveau de la hiérarchie gouvernementale, n'a la main sur les DDI, faute d'arbitrages clairs et précis. Tout ce joli petit monde tourne en rond et se regarde en « chien de faïence ».

Ce sont les personnels et le Service Public qui pâtissent de cette situation kafkaïenne !